



# Décision du Président

prise en vertu d'une délégation donnée  
par le Comité Syndical

(article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n°38-2023 : Signature d'un contrat de recherche destiné à la conception d'un outil méthodologique visant à accélérer le changement de comportement des ménages vers davantage de tri à la source des biodéchets**

**Le Président du Syndicat du Bois de l'Aumône,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2021-17 du Comité Syndical en date du 09 février 2021 portant délégation de compétences au Bureau et au Président stipulant que le Comité Syndical délègue au Président les attributions qui feront l'objet de décisions et consistant à approuver et signer toute convention ou contrat (hors marchés publics) dont le montant financier annuel est inférieur à 200 000 € HT et leurs avenants ;

Le contrat de recherche vise à concevoir un outil méthodologique, à destination des collectivités, des délégataires de gestion et de collecte des déchets et des bureaux d'études, qui leur permettrait de concevoir de politiques de communication, type Nudge, sur mesure pour accélérer le changement de comportement des ménages vers davantage de tri à la source de leurs bio-déchets.

Cet outil sera composé : d'un protocole expérimental clés en main, permettant de pré-tester l'efficacité de différentes opérations de communication et d'un fichier de collecte et de calcul des résultats pour compiler des données chiffrées sur l'impact des politiques testées. L'ensemble sera intégré dans une plateforme de collecte et de partage des résultats, qui sera progressivement enrichie par les expériences menées avec les collectivités, et qui alimentera des propositions de communication plus efficaces et mieux ciblées.

L'outil expérimental ainsi que la plateforme seront transférés à une instance publique ou un prestataire de service spécialisé(e) dans la gestion des déchets, afin d'apporter de l'expertise et du conseil auprès des collectivités et les aider ainsi à choisir des stratégies de communication efficaces pour encourager les ménages à trier leurs biodéchets.

Le présent contrat a pour objet d'établir une collaboration entre le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets ménagers du Libournais Haute-Gironde (SIMCVL) et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et de définir les droits et obligations des parties pendant la collaboration, puis sur les résultats obtenus.

Le contrat est conclu pour une durée de 26 mois.

## DÉCIDE

**Article 1** : **DE SIGNER** le contrat de recherche destiné à la conception d'un outil méthodologique visant à accélérer le changement de comportement des ménages vers davantage de tri à la source des biodéchets, ainsi que ces éventuels avenants, avec l'INRAE et le SMICVAL.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme

Fait à Riom, le 17 octobre 2023.

Le Président,

Lionel CHAUVIN

